

# EMMANUEL MACRON MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2016

N°1297

## Emmanuel MACRON lance une démarche offensive en matière de normalisation pour l'Industrie du Futur

Emmanuel MACRON a réuni ce jour le comité de pilotage de l'Industrie du Futur sur l'enjeu de la normalisation.

Le Ministre a souligné la dimension stratégique de la normalisation pour le déploiement de l'Industrie du Futur en France et la compétitivité des technologies françaises en Europe et dans le monde. « Les normes sont un réel atout pour les entreprises : la normalisation présente une forte dimension stratégique » a rappelé Lydie EVRARD, déléguée interministérielle aux normes.

Une organisation spécifique sera mise en place pour renforcer la position de la France dans les instances internationales et pour promouvoir les solutions françaises et européennes, en particulier sur le numérique, sur les systèmes robotisés à usage collaboratif et sur la fabrication additive. Sur cet enjeu, l'Alliance pour l'Industrie du futur et le système français de normalisation (AFNOR et les bureaux de normalisation sectoriels) mobiliseront leurs forces.

La France travaillera également avec l'Allemagne à l'émergence de normes pour le numérique et l'Industrie du futur qu'elles souhaitent porter au niveau international.

Pour accentuer cette coopération, Emmanuel MACRON se rendra à la Foire de Hanovre le 26 avril prochain en présence de son homologue Sigmar GABRIEL.

#### Les outils d'accompagnement des projets Industrie du Futur

Philippe DARMAYAN, président de l'Alliance pour l'Industrie du Futur, a rappelé que « depuis mai 2015, plus de 1 500 PME et ETI se sont engagées dans la démarche pour bénéficier du diagnostic personnalisé proposé par les conseils régionaux sur un objectif de 2 000 à fin 2016 ».





150 exemples concrets d'entreprises accompagnées figurent désormais sur un site web (<a href="http://exemples-aif.industrie-dufutur.org">http://exemples-aif.industrie-dufutur.org</a>) pour illustrer le déploiement de l'Industrie du Futur dans les PME et pour promouvoir la démarche d'accompagnement auprès des entreprises qui souhaiteraient s'engager dans un processus de modernisation de leur modèle d'affaires.

#### Le chantier naval de Cherbourg a été labellisé vitrine de l'Industrie du Futur

Les vitrines de l'Industrie du Futur ont pour objectif de promouvoir les savoir-faire français en matière d'Industrie du Futur auprès des entreprises françaises et étrangères.

Le chantier naval de Cherbourg relancé par les Constructions mécaniques de Normandie (CMN) en 2015 s'est inspiré des méthodes d'industrialisation de l'aéronautique pour accompagner son importante montée en cadence. Le projet repose sur une intégration verticale de la chaîne de valeur grâce au numérique. L'entreprise a notamment tissé des liens particulièrement étroits avec les instituts de formation et les écoles locales avec la présence d'1 alternant pour 9 salariés.

Au total, 5 sites ont été labellisés vitrines de l'Industrie du Futur : Daher, Bosch à Rodez (investissements en termes d'efficacité énergétique), Air Liquide (digitalisation des centres de production) et la SNCF (maintenance industrielle des matériels roulants).

### Un prêt « Industrie du futur » sera proposé par Bpifrance à partir de la rentrée 2016 avec une enveloppe de 1 Md€

Emmanuel MACRON a confirmé, en lien avec Bpifrance, le lancement d'un nouveau Prêt Industrie du futur, qui consolidera la gamme des différents prêts sans garanties existants mis en place dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir. Ce prêt unifié accroîtra la cohérence et la lisibilité du dispositif pour nos entreprises et facilitera sa distribution par Bpifrance.

Son périmètre s'appuie sur les travaux de l'Alliance pour l'Industrie du Futur : il permet de soutenir les investissements matériels et immatériels à faible valeur de gage sur l'ensemble des thématiques de l'Industrie du futur identifiées par l'Alliance et également de soutenir des investissements capacitaires structurants. 100 M€ du Programme d'Investissements d'Avenir sont déjà affectés à ce nouveau prêt permettant une distribution de l'ordre de 1 Md€ de prêts dont le montant unitaire sera compris entre 100 k€ et 10 M€. La distribution par Bpifrance débutera à la rentrée 2016. Ces prêts bénéficient d'un fort effet de levier sur les financements privés.

Contact presse: Cabinet d'Emmanuel MACRON: 01 53 18 45 13

